

Conférence publique

**19 novembre 2014** de 19 heures à 21 h 30

Gymnase Pierre de Coubertin, rue Frédéric Mistral, LE TEIL, ARDÈCHE

## Avoir envie!

### Éducation-jeunesse, construire ensemble le projet de territoire

Les textes de l'Éducation Nationale préconisent que les communes ou leur groupement puissent mettre en place des projets éducatifs de territoire (PEDT). Ces projets ont pour objectif de structurer des politiques publiques ambitieuses à destination des enfants et des jeunes d'un territoire. Ils comportent notamment une dimension d'éducation artistique et culturelle au sein d'autres disciplines, avec une ouverture concrète sur les questions sociales, écologiques et de citoyenneté. Cette éducation inclusive est au cœur de la réalisation des droits culturels des jeunes ainsi que du lien intergénérationnel. Elle a en outre un fort effet sur la dynamique des territoires.

Analyser les PEDT au regard des droits culturels, c'est chercher à développer toutes les synergies, de façon à rendre plus effectifs les droits fondamentaux des personnes, en s'appuyant sur toutes les ressources disponibles. Comment les différents acteurs peuvent-ils assurer cette responsabilité commune, clé de toute créativité dans tous les domaines? L'appétence, l'envie d'acquérir des compétences et d'entreprendre, de s'engager, de créer... se développent par la découverte et une maîtrise de disciplines enseignées et vécues à l'école, mais aussi dans l'ensemble de la société.

Nous chercherons toutes les connexions fécondes, celles qui permettent l'enrichissement mutuel des compétences et des savoirs, le partage des émotions et l'élaboration de nouveaux savoirs, vécus dans une hospitalité commune. C'est un défi face à l'émiettement de nos tissus sociaux, auquel les jeunes doivent pouvoir participer dès que possible. C'est pourquoi nous élaborerons ensemble des propositions de stratégies et d'indicateurs originaux, qui concernent de façon transversale les secteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des PEDT: éducation, jeunesse, éducation populaire, culture, social, citoyenneté.

Avec

Marie-Christine Bordeaux, maître de conférences en sciences de la communication, Université Stendhal Grenoble 3

Olivier Gratacap, sociologue et politiste indépendant

Patrice Meyer-Bisch, philosophe, coordinateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, Université de Fribourg

**Marie-Christine Bordeaux,**  
maître de conférences en sciences de la  
communication, Université Stendhal Grenoble 3

Maître de conférences à l'université Stendhal de Grenoble, chercheure au Gresec, chargée de mission culture pour l'Université de Grenoble, responsable adjointe du programme ARC5 « Cultures, sciences, médiations et sociétés », et membre du Haut conseil de l'éducation artistique, Marie-Christine Bordeaux consacre ses travaux à la médiation culturelle, la médiation scientifique, l'éducation artistique et culturelle, ainsi qu'aux publics dits « spécifiques », aux amateurs et plus largement aux formes de la démocratisation et de la démocratie culturelles. Elle mène également des recherches sur les coopérations entre champ artistique et champ scientifique.

### L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle est une des rares politiques publiques qui soit entièrement construite sur une compétence partagée entre les pouvoirs publics. Elle permet aussi de renouer et de penser ensemble ce que l'histoire des politiques culturelles en France a séparé de manière radicale: éducation, éducation populaire, art et culture.

Fondée sur le partenariat entre établissements scolaires, artistes, professionnels de la culture, lieux culturels, l'éducation artistique et culturelle propose une triple expérience de l'art et de la culture: esthétique, artistique, symbolique. La dimension esthétique se définit par un régime d'attention spécifique au monde. L'objectif est moins la connaissance que la reconnaissance, au double sens du terme: reconnaissance des besoins et des droits culturels des enfants, reconnaissance de l'enfant en tant que sujet de culture.

## Olivier Gratacap,

sociologue et politiste indépendant

Formateur de travailleurs sociaux depuis 2004, ce sociologue réalise depuis 2006 des recherches-actions sur la participation des jeunes à la vie locale et les processus d'engagement des jeunes.

Depuis 2008, ses travaux l'ont amené à conduire une étude portant sur les initiatives des jeunes et leurs effets sur le développement territorial « Vivre et faire vivre son territoire » en partenariat avec l'association Cap Berriat et l'INJEP.

Ces différents travaux l'ont conduit à une réflexion plus particulière sur l'analyse des politiques publiques en direction de la jeunesse face aux modes contemporains d'inscription des jeunes dans l'espace public local.

## La participation et les jeunes, retour sur un mal entendu

Les discours de ces dernières années concernant la participation des jeunes à la « chose publique », quand ils ne sont pas tonitruants et moralistes, oscillent en permanence entre une approche par procédure qui cherche à mettre en conformité les individus vis-à-vis d'un modèle préétabli et des processus d'émancipation développant chez les jeunes une volonté d'adhésion volontaire aux principes démocratiques. Ainsi, face à ces deux grandes perspectives antagonistes, il convient aujourd'hui de porter un regard attentif sur les différents modes de participation proposés aux jeunes.

Mais au-delà, c'est l'accès à cette participation pour l'ensemble de la jeunesse qui est questionné. En effet, qu'en est-il du désir des jeunes de se lier à la société dans laquelle ils vivent ? Les procédures de participation ne s'adressent-elles qu'à des initiés, créant une discrimination de plus vis-à-vis des jeunes les plus éloignés des démarches classiques de participation à la vie locale ? S'ensuivent immédiatement des réflexions sur ce que peuvent apporter ces démarches quand à la socialisation des jeunes et à leur construction d'une identité sociale et citoyenne dans un monde incertain.

---

## Patrice Meyer-Bisch,

philosophe, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) et de la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie, Université de Fribourg ;

Patrice Meyer-Bisch est le fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels (programme de l'IIEDH) et le coordinateur du groupe de Fribourg, auteur de la Déclaration sur les droits culturels (2007). Il mène des recherches d'observation/action dans plusieurs pays en Europe, en Afrique de l'Ouest et au Maghreb. Son enseignement porte sur l'ensemble des droits de l'homme dans leurs rapports au politique et à l'économie, en particulier les droits culturels et les droits économiques.

## Les sources du désir

Envie ou désir ? Vellété ou force constante et croissante ? Le désir est à la fois présence et absence, plein et vide, présence et absence, comme l'amour et la connaissance.

Le paradoxe du désir de culture est que c'est un désir qui peut s'ignorer. Par où commencer ? Qu'est-ce que le désir d'un jeune (et non pas des jeunes, car ils ne forment pas un collectif), ou qu'est-ce qu'un jeune désir ?

Nous supposons, bien entendu, qu'en réalité un jeune a plus de désir potentiel qu'un adulte et que la question n'est pas de l'« élever » à notre offre culturelle, mais d'apprendre et de tracer ensemble un large éventail de chemins culturels, traversant si possible tout le champ large des savoirs de la vie quotidienne, des activités artistiques et scientifiques. Un jeune désir est un désir qui commence et qui a besoin d'être reconnu par la personne elle-même autant que par son entourage... mais nous ne savons pas d'avance vers quoi il pourra, voudra, se diriger.

Il s'agit surtout de ne pas « consommer » de la culture : ce serait faire rentrer des produits, boucher une béance. Non la dynamique du désir est de sortir, de toucher et d'être touché. Un bien culturel ne se consomme pas : li s'approprie, s'incorpore, certes, mais pour se développer, rayonner, permettre au désir d'être reconnu et d'augmenter, de s'affiner. Un bien culturel se développe.

En termes de droits culturels : nous avons à montrer l'importance du droit d'admirer et de créer, plus précisément le lien entre admiration et création. Y a-t-il une spécificité du jeune désir ? Et si oui, comment une politique territoriale peut-elle le valoriser au profit de la réalisation des droits culturels de tous ?

---